DOSSIERS AUTOCARS DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE (MAISON DE REGION DU GARD)

Sont concernés:

- Les élèves d'Arles scolarisés à Nîmes (ligne 130)
- > Les élèves de Tarascon scolarisés à Nîmes ou à Avignon (ligne 151)
- > Les étudiants et les apprentis
- > Les élèves inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'état

Pièces à fournir :

- √ 2 photos (une à apposer sur le dossier d'inscription et une à apposer sur l'attestation provisoire à remettre)
- ✓ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou téléphone....)
- ✓ Un certificat de scolarité 2023-2024
- ✓ Ou un document justifiant de l'inscription 2023-2024
- ✓ Ou le dernier bulletin justifiant l'orientation scolaire

Remettre à l'élève l'attestation provisoire, ci-après.

GRATUITE POUR LA DELIVRANCE D'UN CONTRAT SCOLAIRE SUR LE RESEAU LIO UNIQUEMENT

- > VALABLE DURANT LA PERIODE SCOLAIRE
- > POUR UN ALLER / RETOUR
- > EN CAR



Service des Transports scolaires

TRANSPORTS SCOLAIRES AUTOCAR - LIO

Les pièces à fournir :

- Deux photos d'identité récentes.
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'E.D.F....).
- Photocopie du dernier bulletin scolaire mentionnant votre affectation pour l'année suivante
- Un certificat de scolarité après la rentrée scolaire (sans faute)



Demande de carte de transport scolaire

Année scolaire 2023/2024

(Établir une demande par elève

O 1ère demande O Renouvellement Préférez l'inscription et le paiement en ligne sur : lio-occitanie.fr Nom: Prénom: Date de naissance : Sexe : O Masculin O Féminin			PHOTO Obligatoire
Date de naissance : L_L		Sexe: O Masculin O Féminin	
RÉSENTANT LÉGAL	A r	emplir obligatoirement	
Nom:		Prénom:	minimini minimi
•			
Commune:	w	Portable 1:	 SMS
LARITÉ			
Nom de l'établissement préciser : école, collège, lycée Régime : O interne		ou externe	
Maternelle / Primaire O PS O CP O MS O CE1 O GS O CE2 O CM1 O CM2 O ULIS	Collège O 6° O 5° O 4° O 3° O SEGPA O MLDS O ULIS O Section sportive O autre (préciser)	Lycée O 2 ^{de} O Bac Pro* O 1 ^e O CAP* O T ^{ale} O autres* Enseignement de spécialité/ Section professionnell Section Sportive/Langue O 1	e/
Établissement de secteu NB: une dérogation de l'Education Nat Les apprentis, étudiants et élèves post- et l'acquisition d'un titre commercial au	r O Oui Avez O Non (si ou ionale ne vaut pas acceptation de la prist pac ont la possibilité d'accéder aux service	z-vous obtenu une Dérogation : O Oui al, joindre obligatoirement une copie de l'attestation) O Non e en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région es de transports scolaires dans la limite des services et places disponibles moyennant un	ne pré-inscription
NSPORT			
Mode de transport souha	aité (1): O Autocar	O Train	
Trajet demandé: Comm (ALLER) Comm (1): Seule la Région a autorité pou	une de montée une de descente ır décider, après instruction des droi	Nom de l'arrêt ou gare Nom de l'arrêt ou gare ts au transport des élèves, du mode de transport (autocar ou train), du rése ndante dans le tableau au dos du document.	*******************

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

O Gratuit O Pénalité: 25,00€ O 195,00€ O Rejet

Date de réception :



Notice explicative pour compléter votre demande de carte de transport scolaire régional

Année scolaire 2023/2024

(Établir une demande par élève).

Pour plus d'informations contactez le : 0 806 800 350 Maison de la Région - Service régional des Mobilité du Gard Triangle de la gare - 21 Allèe Boissy d'Anglas - 30900 NIMES

CONDITIONS D'ACCÉS

Les conditions du statut d'ayant-droit ouvrant les droits à la gratuité :

- Habiter dans le Gard
- · Habiter à plus de 3 Kms de l'établissement scolaire
- Etre scolarisé(e) de la petite section de maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (hors apprentis) dans un établissement public ou privé sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale, de de l'Agriculture ou de la Défense
- Être scolarisé(e) dans son établissement de secteur ou sur dérogation ou décision d'affectation. (sous conditions d'éligibilité : voir article 2.b du règlement du transport scolaire régional)

Toute inscription tardive au-delà du 31 juillet 2023 se verra appliquer une majoration forfaltaire de 25€.

Dans le cas contraire l'élève est non-ayant-droit à la gratuité et devra s'acquitter d'un accès spécial à 195€/an

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

(extraits)

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport valable à la rentrée, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation.

L'élève a l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de la Région.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.

A défaut d'un titre de transport, l'élève en Infraction, sera redevable d'une amende de 50€.

Ces éléments issus du règlement des transports sont consultables sur le site Internet : lio-occitanie.fr

DUPLICATA

Carte ou titre de transport perdu, volé ou détérioré :

S'adresser au service régional des mobilités du Gard qui délivre les duplicatas contre la somme de 10 ϵ .

Voir le site lio-occitanie.fr ou appeler le 0 806 800 350

Ne sont pas concernés par cet imprimé, les élèves qui résident \underline{et} qui sont scolarisés dans les territoires de :

NIMES METROPOLE, SMTBA(Ales), COGA(Avignon), CAGR(Bagnols).

TARIFS

Je choisis	ABONNEMENTS (Voir conditions tarifaires au dos)	Ayant droit	Tarif avec pénalités de retard (ayants- droits après le 31/07)	Non ayant droit
0	Demi pensionnaire et externe 1 aller-retour par jour scolaire ainsi qu'un accès Illimité aux cars de ligne régulière du réseau liO d'Occitanie (du 1er septembre au 31 août 2024).		25€	195€
0	Interne 1 à 2 allers-retours par semaine du calendrier scolaire ainsi qu'un accès illimité aux cars de ligne régulière du réseau liO d'Occitanie (du 1er septembre au 31 août 2024)	Gratuit	25€	195€

Le titre de transport pour les non ayants-droits comprend la libre circulation sur le réseau routier liO d'occitanie du 1er jour de la rentrée scolaire au 31 août 2024.

Merci de joindre si nécessaire le règlement	par chèque à l'ordre du	TRESOR PUBLIC en indiquar	it au dos les nom, prénom et date de
naissance de l'élève. L'abonnement scolaire	sera délivré après règl	ement de la somme due (voir d	létail des tarifs dans le cadre ci-dessus)

Je soussigné(e)	certifie l'exactitude des renseignements
portés sur cet imprimé et m'engage à signaler sans délai tout changem	
J'ai lu et j'accepte le règlement régional des transports scolaires, const	

Date:

Signature du représentant légal :

L'élève :

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Leur collecte et leur traitement informatique ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en œuvre le cas échéant. Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, le transporteur et l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang), et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant lio-occitanie.fr/RGPD-inscription-scolaire